

LETTRE OUVERTE A M. HENRIET MAIRE SORTANT DE CABOURG

Neufchâteau, le 25 février 2008

Monsieur le Maire et Cher Collègue,

Sans doute mal conseillé par Veolia, vous vous êtes permis de dénigrer ma commune dans un de vos tracts. Vous y indiquez que « *Neufchâteau (Vosges) a été condamnée par le tribunal administratif de Nancy à verser près de 1,7 million d'euros à la compagnie des eaux et de l'ozone (CEO), filiale du groupe Veolia, après la résiliation d'un contrat de gestion de l'eau.* »

Je me dois d'apporter des précisions car je n'admets pas que l'exemple de ma ville serve à désinformer des citoyens et à vous blanchir de votre propre gestion.

En 2001, j'ai effectivement décidé de prendre mes responsabilités et de rompre avec Veolia, qui pratiquait des tarifs délirants et ne réalisait pas les travaux d'investissements promis. Nous sommes d'abord passés, en 2001, à une régie municipale, puis, en 2004, à une régie autonome, la Réane. Grâce à cela, nous avons pu faire baisser le prix du m³ d'1 euro. Nous avons ainsi obtenu **1 066 euros d'économie pour chacun des abonnés de la commune**, simplement par la différence entre le prix pratiqué par la régie et celui de Veolia, ce qui représente pas moins de 5,4 millions d'euros sur 6 ans !

Oui, Veolia nous a intenté un procès, exigeant 7,3 millions d'euros d'indemnités. Oui, le 31 décembre 2007, par jugement du Tribunal Administratif de Nancy, nous avons été condamnés à 1,7 million d'euros, mais vous oubliez de préciser plusieurs éléments qui ne manqueront pas d'intéresser les consommateurs de votre commune :

- Nous allons en **appel**, parce que cette somme de 1,7 million n'est absolument pas justifiée.
- Le retour en Régie, en plus de la baisse du tarif, a permis de réaliser **6,5 millions d'euros de travaux** qui, sinon, n'auraient jamais vu le jour (usine d'eau potable, matériel de télé-relève, etc.).
- Même si nous étions de nouveau condamnés en appel, ce serait **indolore pour les contribuables** car la Chambre Régionale des Comptes vient de confirmer que ce serait à la Réane et non à la Ville de payer. L'indemnité serait donc absorbée dans le budget de la Réane, qui en a la possibilité, et ne ferait nullement augmenter ni le prix du m³ d'eau, ni les impôts locaux.

Si aujourd'hui, bon nombre d'élus de toute la France, toutes tendances politiques confondues, viennent en stage à la Réane, c'est bien qu'ils ont compris l'intérêt de la reprise en main de la gestion de l'eau par les communes. Je vous invite à en faire de même, pour le plus grand bénéfice de vos administrés !

Veillez agréer, Monsieur le Maire et Cher Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.



Jacques DRAPIER,
Maire de Neufchâteau
Conseiller Général des Vosges

N.B. : La prochaine fois que vous voudrez utiliser le nom de ma commune dans un tract, je vous demande bien vouloir m'en avvertir ! C'est une question d'éthique et également un problème juridique !